



## MESSAGERIE SECURISEE DE SANTE

La solution régionale en Occitanie  **MEDIMAIL**

Les propositions de plans de soins édités par les médecins et infirmiers de Cicat-Occitanie sont envoyés via la messagerie Médimail. Cette messagerie est compatible avec les messageries MSSanté.

**Cicat-Occitanie vous conseille d'anticiper la création de votre messagerie. La procédure de création peut prendre jusqu'à 4 jours et retarde la bonne réception des documents qui vous seront envoyés.**

### Comment bénéficier d'une boîte de Messagerie Sécurisée de Santé Médimail ?

1. **Je me rends sur** <https://medimail.mipih.fr/> suivre la procédure d'inscription en quelques clics,
2. **Je saisis** les informations relatives aux comptes à créer (adresse email, nom, prénom),
3. **Je reçois dans mon compte de messagerie professionnel** mon email de confirmation d'inscription,
4. **Je clique sur le lien de confirmation** (voir « **La validation de mon compte** » ci-après),
5. **Je remplis les champs du formulaire qui me sont demandés** (voir « **Le paramétrage de mon compte** » ci-après) et je valide,
6. **Ma demande est examinée sous 48h ouvré** par les administrateurs,
7. **Je reçois un email de confirmation** de certification de mon compte,
8. **Je peux me connecter** sur Médimail : <https://medimail.mipih.fr/>

### La validation de mon compte

Une fois le compte créé par l'administrateur, l'utilisateur doit valider son inscription en cliquant sur le lien de validation envoyé automatiquement par courriel sur son adresse mail d'usage.



## Le paramétrage de mon compte

L'utilisateur devra alors créer son mot de passe, lui permettant de s'authentifier -> au minimum 7 caractères, mélangeant lettres et chiffres, avec au moins une majuscule ou un caractère non-alphanumérique (exemple : & ; % ; ! ;...).

Retrouvez ci-dessous les informations demandées dans le formulaire :

**1** Medimail est une messagerie sécurisée réservée à un usage d'échanges et de coordination entre professionnels. Si vous êtes un patient, le Dossier Médical Partagé vous permettra d'accéder aux documents alimentés par les établissements et professionnels de santé utilisant le DMP (renseignements sur [www.dmp.gouv.fr](http://www.dmp.gouv.fr)).

### Inscription

**1** Authentification

Adresse mail :

Mot de passe :

Confirmation du mot de passe :

Pour des raisons de sécurité, vous devez choisir un mot de passe solide. Celui-ci doit comporter **au minimum 7 caractères, mélangeant lettres et chiffres, avec au moins une majuscule ou un caractère non alpha-numérique.**

**2** Identification / Activité

Type de Profession :

RPPS :  ADELI :

Nom :  Prénom :

Raison sociale :  Activité libérale :  Oui  Non

Profession :

**3** Localisation

Adresse (1) :  Adresse (2) :

Code postal :  Ville :

Région :

Département :

Téléphone (1) :  Téléphone (2) :

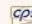

## Connexion



L'utilisation de Médimail se fait via le navigateur internet. L'authentification par carte de la famille CPx (ex : CPS) me permet d'accéder à l'annuaire MSSanté.

A défaut, un code temporaire à usage unique (OTP) peut être demandé pour se connecter. Ce code est envoyé sur la boîte de messagerie d'usage.



### Identifiez-vous

 Authentification forte à l'aide de votre [carte de la famille CPx](#) 

 Authentification par code d'accès 



Adresse mail :


Mot de passe :

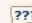
Connexion

 [Vous n'arrivez pas à accéder à votre compte ?](#)

### Inscrivez-vous

 Découvrez Medimail en [30 secondes](#) 

 Suivez la procédure d'inscription en [quelques clics seulement](#) 

 [Espace web d'information et d'aide autour de Medimail](#)

## Pourquoi utiliser Médimail ?

### Pour une meilleure coordination du parcours du patient

Les professionnels participant à la prise en charge d'un patient ont besoin d'un service numérique d'échange par voie électronique, sécurisé, fiable pour accéder aux adresses électroniques de leurs correspondants, et pouvoir ainsi échanger des informations de santé à caractère personnel.

### Au service des professionnels sanitaire, médico-social, social

Médimail est la messagerie de santé sécurisée régionale. Elle est mise à disposition de tous les professionnels des secteurs sanitaire, médico-social et social habilités à échanger des données de santé\* dans le cadre de prise en charge de patients (ou usagers).

- Les professionnels de santé, quel que soit leur mode d'exercice (salarié ou libéral);
- Depuis mars 2019, Medimail est ouvert aux professionnels du médico-social et social\*\* intervenant au sein d'une organisation ou d'une structure.

### Cinq raisons de s'équiper de la Messagerie Sécurisée de Santé régionale

1. **Respecter le secret professionnel et le droit du patient** en garantissant la confidentialité des données de santé des personnes prises en charge.
2. **Identifier facilement vos correspondants** du niveau régional (annuaire Medimail) et du niveau national (annuaire national des professionnels de santé) .
3. **Recevoir les résultats des comptes-rendus d'examens** de manière automatisée. Les établissements de santé et laboratoires de la région transmettent systématiquement ces documents via la Messagerie de Santé Sécurisée régionale.
4. **Simplifier la gestion de vos échanges** en créant une adresse de messagerie unique, accessible par un tiers désigné (secrétariat par exemple) **pour les professionnels exerçant en activité coordonnée ou ayant une activité mixte.**
5. **Créer facilement une adresse de Messagerie Sécurisée de Santé Medimail**, à partir de votre adresse de messagerie habituelle, sans aucune installation technique.

### Trois questions la Messagerie Sécurisée de Santé régionale

1. **Combien ça coûte ?** En Occitanie, l'utilisation de la solution Medimail est gratuite pour les professionnels. Elle est financée en totalité par l'Agence Régionale de Santé et déployée par le Groupement e-santé Occitanie, opérateur régional en charge du développement de l'e-santé.
2. **Est-ce obligatoire ?** Les professionnels qui échangent des données de santé par messagerie doivent garantir que le service est sécurisé. L'utilisation d'une messagerie sécurisée de santé constitue un prérequis pour l'éligibilité à des financements nationaux :
  - Le forfait structure pour les professionnels libéraux éligibles
  - Le programme HOP'EN pour les établissements de santé
3. **Avec qui puis-je correspondre ?** Vous pouvez envoyer (ou recevoir) des messages électroniques contenant des données de santé avec :
  - Tous les professionnels recensés dans l'annuaire régional,
  - Tous les professionnels utilisateurs d'une autre solution de Messagerie Sécurisée de Santé, qui est intégrée à l'espace de confiance national MSSanté.

## EN SAVOIR PLUS

**\*Définition des données de santé :** Une donnée de santé est définie par l'article 4 du RGPD de manière très large, comme « les données à caractère personnel relatives à la santé physique ou mentale d'une personne physique, y compris la prestation de services de soins de santé, qui révèlent des informations sur l'état de santé de cette personne ». Tout croisement de données qui peut révéler des informations sur l'état de santé de la personne est également considéré comme des données de santé (exemple : poids + taille peuvent révéler des informations sur l'état de santé de la personne).

**\*\* Pour un acteur non professionnel de santé,** les conditions d'autorisation d'échanges de données de santé sont définies selon le Décret n°2016-994 du 20 juillet. Le professionnel doit répondre aux 3 conditions suivantes :

- Participer à la prise en charge de la personne
- Accéder aux seules informations strictement nécessaires à la coordination ou à la continuité des soins, à la prévention ou à son suivi médico-social et social
- Informer la personne qui dispose d'un droit d'opposition.

## Comment ça marche ?

### 3 types de boîtes aux lettres pour répondre à votre situation et vos besoins

1. **Nominative :** pour les professionnels de santé ou pour les professionnels du médico-social et social habilités\*\*
2. **Organisationnelle :** accessible par plusieurs utilisateurs pour assurer une continuité de service, sous la responsabilité d'un professionnel de santé éligible
3. **Applicative :** destinée à l'envoi automatisé depuis le DPI d'un établissement (ex : compte-rendu d'hospitalisation).

### Cinq étapes pour utiliser votre Messagerie Sécurisée de Santé

1. **Accédez à votre Messagerie Sécurisée de Santé au travers de :**
  - Votre navigateur Internet (Internet Explorer, Mozilla Firefox, Google Chrome, Safari) : <https://medimail.mipih.fr/>
  - Votre messagerie (pour les établissements, selon éligibilité)
  - Votre logiciel métier (demande à étudier, selon la compatibilité du logiciel)
2. **Authentifiez-vous de manière sécurisée**
  - a. Soit à l'aide de votre carte de la famille CPx (ex : CPS) pour les professionnels de santé
  - b. Soit avec identifiant (adresse de messagerie électronique )/mot de passe. Dans ce dernier cas, afin de sécuriser votre connexion, un email incluant un code à usage unique (OTP) vous sera envoyé sur votre boîte électronique usuelle et vous serez invité à renseigner ce code.
3. **Identifiez vos correspondants** directement dans l'annuaire national MSSanté ou dans l'annuaire régional Médimail.
4. **Préparez votre message :** votre message peut être envoyé avec une ou plusieurs pièces jointes (jusqu'à 10 Mo par pièce jointe) pour un ou plusieurs destinataires.
5. **Envoyez votre message et suivez sa bonne réception et lecture.** Le service Médimail fonctionne comme un envoi de lettre recommandée avec accusé de réception. Vous recevrez des notifications à l'envoi (selon le paramétrage) et à l'ouverture de votre mail. La preuve des échanges est conservée de manière illimitée, les enveloppes et leurs pièces jointes sont stockées pendant 3 mois.